INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 13 JUIN 2023 À 19H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES
- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le préfet constate le quorum et elle déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2023-06-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 13 juin 2023 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 9 mai 2023
4. RENCONTRES
   - 4.1 Représentants du MTQ – Programmation et autres sujets divers
   - 4.2 M. Marc-André Ruest – Hydro-Québec
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
   - 5.1 Conseil de la MRC de Montmagny
     - 5.1.1 Session du conseil du 12 septembre déplacée au mercredi 6 septembre 2023
     - 5.1.2 Suivi du Lac-à-L'épaule – Formation en développement du milieu municipal
     - 5.1.3 Rôle de l'élu et demande d'appui technique (plutôt que coercitif) de l'appareil gouvernemental en lien avec les problématiques post-pandémiques dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre
   - 5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable
     - 5.2.1 Suivi

- 5.2.2 Réunion du Grand Comité
- 5.2.3 Révision des coûts par architecte
- 5.3 Stratégie de marketing territorial
  - 5.3.1 Gagnant : Rorqual – 100 000 $ pour ton projet de vie
  - 5.3.2 Prochain concours
  - 5.3.3 Nouveau site Internet
  - 5.3.4 Développement de l'habitation
- 5.4 Partenariats internationaux
  - 5.4.1 Participation à l'accueil du CFP en novembre 2023 (boucherie)
  - 5.4.2 Mission avec La Martinique
- 5.5 Contrat de services – Gérance en évaluation 2024-2029
- 5.6 MEC en informatique (deux ajustements de résolutions - MRC de Montmagny deuxième « Considérant » et aussi assurer une partie des coûts du projet)
- 5.7 Ressources humaines
  - 5.7.1 Embauche de M. Pier-Luc Blanchet au Service d'évaluation
- 5.8 PGMR3
- 5.9 Soirée du mérite sportif et culturel de la région de Montmagny
- 5.10 Offre de services de CAUCA pour la répartition des appels incendie de CAUCA 2023-2028
- 5.11 Congrès FQM – 28, 29 et 30 septembre 2023
- 5.12 Fous du français – Projet « Entre fleuve et montagnes »

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
   - 6.1 Avis de conformité
     - 6.1.1 Cap-Saint-Ignace – Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles
     - 6.1.2 Montmagny – Ajout bifamiliale zone Rc-92
     - 6.1.3 Lac-Frontière
   - 6.2 PDZA
     - 6.2.1 L'Arterre
     - 6.2.2 L'Atelier agricole
   - 6.3 Fonds du patrimoine immobilier municipal
   - 6.4 FRR volet 4
     - 6.4.1 Fraises en serre
     - 6.4.2 Modification au projet pilote de service de garde en communauté à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
     - 6.4.3 Adoption à l'entente - Rapport d'utilisation
   - 6.5 Rendez-vous vélo
   - 6.6 Traverse Monk
   - 6.7 Tourisme
   - 6.8 Rendez-vous de la ruralité
   - 6.9 Fête de la pêche
   - 6.10 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)
   - 6.11 Projets régionaux
7. CORRESPONDANCE
   - 7.1 Activités minières
   - 7.2 MRC de Maria-Chapdeleine - Demande d'accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif
8. FINANCES
   - 8.1 Comptes de mai 2023
   - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 juin 2023
   - 8.3 Année financière 2022
   - 8.4 Créances douteuses
     - 8.4.1 Créances douteuses – FLI
     - 8.4.2 Créances douteuses - PAUPME
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

No de résolution ou annotation

2023-06-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 9 MAI 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 9 mai 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRES

4.1 REPRÉSENTANTS DU MTQ – PROGRAMMATION ET AUTRES SUJETS DIVERS

Des représentants du MTQ viennent présenter la programmation 2023 et également échanger avec les élus en lien avec leurs préoccupations en matière de transport et voirie.

4.2 M. MARC-ANTOINE RUEST – HYDRO-QUÉBEC

M. Ruest vient discuter des travaux prévus par Hydro-Québec avec les élus du Conseil de la MRC.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY

5.1.1 SESSION DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE DÉPLACÉE AU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déplacer la session régulière du conseil du mardi 12 septembre 2023 au mercredi 6 septembre 2023;

2023-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme le déplacement de la session régulière du 12 septembre 2023 à 19h00 au mercredi 6 septembre 2023 à 19h00.

QU'un avis public soit publié dans le journal et également expédié aux municipalités locales l'avis pour affichage conformément à la Loi.

Qu'une publication soit également effectuée sur le site Internet de la MRC et sur la page Facebook « Région de Montmagny ».

ADOPTÉ

5.1.2 SUIVI DU LAC-À-L'ÉPAULE – FORMATION EN DÉVELOPPEMENT DU MILIEU MUNICIPAL

Un compte-rendu du lac-à-l'épaule a été remis aux membres du conseil.

La FQM nous proposerait une formation avec les objectifs suivants :

- Sensibiliser les élus sur la nécessité de s'impliquer à la MRC autant qu'à la municipalité; leur vision du service public et du bien commun dont ils font preuve localement doit s'étendre avec la même acuité au niveau régional.
- Être capable de réfléchir à la meilleure organisation des services publics en envisageant sans avis préconçu les possibilités de mise en commun sous toutes les formes possibles, de la plus souple à la plus intégrée.
- Illustrer les perspectives de développement d'un territoire grâce à des exemples inspirants où les élus ont réfléchi à l'échelle régionale et ont « pensé hors de la boîte ».

Dans cette perspective, voici un projet d'organisation de la journée de formation qui serait fractionnée en 3 ou 4 parties en fonction des choix à intervenir :

En avant-midi

1. Le positionnement de l'élu à la MRC en faveur du développement du territoire
   Formation dispensée par un ancien préfet de MRC
2. Démystifier les processus de mise en commun pour identifier les bénéfices attendus et les enjeux spécifiques (une approche « pratico- pratique »)
   Formation dispensée par un avocat du Service d'assistance juridique de la FQM En après-midi
3. Partage d'expérience et présentation de cas inspirants
   Animateurs à définir : Préfets, firmes partenaires, etc.
4. Amorce d'une Communauté de pratique ou d'un Coaching de groupe avec une formatrice professionnelle et coach certifiée afin d'accompagner, dans le temps sur 5 séances environ, les élus vers une maturité de réflexion à l'échelle régionale.

En termes de coûts, le développement ou l'adaptation de contenus, ainsi que la dispense peuvent être estimés à ce stade à un montant approximatif de 12 000 $.

La MRC va interpeller d'autres MRC pour le partage des coûts de développement de la formation. La formation aurait lieu à l'automne.

→ SUGGESTION REÇUE : Un élu suggère qu'on précise le rôle du préfet et du préfet adjoint dans la formation

5.1.3 RÔLE DE L'ÉLU ET DEMANDE D'APPUI TECHNIQUE (PLUTÔT QUE COERCITIF) DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL EN LIEN AVEC LES PROBLÉMATIQUES POST-PANDÉMIQUES DANS UN CONTEXTE DE PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE

- CONSIDÉRANT que la Commission municipale exerce ses compétences sous cinq volets. Elle agit comme tribunal et

organisme administratif, comme vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités et des organismes municipaux. Elle intervient aussi en tant qu'organisme d'enquête et de conseil;

Activités administratives		Activités juridictionnelles	
Enquête administrative en éthique et déontologie municipales et en matière d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et organismes municipaux		Exemptions de taxes (foncières et d'affaires) et leur révision	
Administration provisoire d'une municipalité		Décisions en éthique et déontologie municipales	
Assujettissement d'une municipalité à son contrôle (tutelle)		Avis sur la conformité de certains règlements d'urbanisme	
Autorisation de ne pas agir à titre de président d'élection		Constatation de la fin de mandat d'un élu	
Vérification (audit) de la conformité des opérations aux lois, aux règlements aux politiques et aux directives des communautés métropolitaines, des MRC, des municipalités de moins de 100 000 habitants et des organismes liés à ces municipalités ou ces MRC		Arbitrages (ententes intermunicipales arbitrage conventionnel, carrières ou sablières gestion des voies publiques, fixation du taux de vente de l'eau ou du service d'égout, tarification à l'égard des lieux d'élimination des matières résiduelles, travaux utiles)	
Vérification de l'optimisation des ressources (audit de performance) de ces mêmes organismes sauf pour les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants, ces dernières peuvent toutefois adopter un règlement pour confier le mandat d'audit de performance à la Commission		Destitution d'un président d'élection	
Enquête sur l'administration financière d'une municipalité		Allocation de transition versée à un élu municipal dans le cas d'une démission en cours de mandat	
Enquête publique		Droit d'opposition d'une municipalité liée à un règlement ou une résolution de l'agglomération	
Accompagnement des municipalités pour régler des différends			
Détermination du caractère supralocal d'un équipement, d'une infrastructure, d'un service ou d'une activité (EISA) et établissement des règles de gestion, de financement et de partage des revenus			
Constitution d'une municipalité, changement de nom, annexion, regroupement et redressement des limites territoriales			
Avis à la ministre			

- CONSIDÉRANT que la charge des élus municipaux est de plus en plus lourde, en termes de responsabilités, et que la population, en général et suite à la période pandémique, est de plus en plus intransigeante;

- CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'œuvre au niveau du personnel et la pénurie de citoyens prêts à s'impliquer en politique sont deux réalités de plus en plus présentes, et encore plus lourdes à porter pour les petites communautés qui auront des défis à relever à cet effet compte tenu des moyens d'actions plus limités et attractifs;

- CONSIDÉRANT que la Commission municipale est une institution qui joue un rôle, à quelques exceptions près, perçu comme coercitif;

- CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant que cette institution puisse également jouer un rôle d'aide aux municipalités, en amont d'une problématique vécue, pour assister les élus et les municipalités, mais aussi pour mieux connaître les réalités du terrain en vue d'avoir une approche plus adaptée;

2023-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande à la ministre des Affaires municipales de mettre en place de l'aide technique d'accompagnement, via la Commission municipale, (plutôt que coercitives comme c'est le cas actuellement) pour travailler avec les élus relativement à des problématiques vécues.

QUE ce travail puisse se faire en amont lorsqu'une municipalité requiert de l'aide qui peut par la suite servir aux autres municipalités.

QUE, suite à la pandémie (lire : intolérance plus grande des citoyens), à la réalité des enjeux de la main-d'oeuvre et aussi avec également la diminution du nombre de soumissionnaires (en lien avec la pénurie de main- d'œuvre), les activités courantes des municipalités s'en trouvent complexifiées puisque dans les plus petites communautés l'offre d'entreprises est souvent moindre et que souvent les gens ont des liens.

ADOPTÉ

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.2.1 SUIVI

Actuellement, des discussions ont lieu avec le député afin de travailler à la concrétisation du projet de complexe culturel et sportif en santé durable. Divers scénarios financiers sont avancés.

Les scénarios 5 et 6 sont présentés aux élus.

Le scénario 6 fait état d'un investissement annuel de 722 443 $ de la région pour apport municipal de 6,8M$ en capital (25 ans/4 %) et 50 % des frais d'entretien estimés à 285 539 $ annuellement. Le conseil est favorable au scénario 6 et l'enjeu de la région est la capacité de payer du milieu, incluant un possible dépassement de coût.

Une réunion du comité de pilotage (avec le Centre de services scolaire et la Ville) est prévue le mercredi 14 juin prochain pour discuter des scénarios 5 et 6.

5.2.2 RÉUNION DU GRAND COMITÉ

Suite à la rencontre du 17 mai dernier, il a été convenu d'une rencontre de suivi le mardi 20 juin prochain à 7h30.

Les Arts de la scène prévoient déposer une demande au FRR volet 1 pour une somme de 200 000 $ afin de réaliser le PFT de la salle de spectacle (la somme de 800 000 $ restante est réservée pour la réalisation du projet de salle de spectacle).

5.2.3 RÉVISION DES COÛTS PAR ARCHITECTE

La MRC a fait une demande d'offre à la firme Bilodeau Leeming pour effectuer les coûts actualisés, en prévision du

dépôt officiel du projet, selon les 5 blocs suivants :

- ancienne piscine;
- ancienne palestre;
- nouveau complexe aquatique;
- nouvelle palestre;
- espace communautaire en santé durable.

5.3 STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL

5.3.1 GAGNANT : RORQUAL – 100 000 $ pour ton projet de vie

L'entreprise gagnante est RORQUAL (https://rorqualboards.com/).

La qualité des promoteurs et leurs expertises (https://rorqualboards.com/pages/fondateurs) ont séduit les membres du jury.

Ils sont à magasiner un local pour établir leur entreprise et fabriquer leurs produits (actuellement, ils sont dans le sous-sol et le garage de la grand-mère d'un des fondateurs).

L'aide financière de 100 000 $ sera versée sur 2 ans et 4 versements sont prévus.

5.3.2 PROCHAIN CONCOURS

La direction est à valider légalement le troisième concours qui aura une portée internationale.

Un estimé des coûts du concours et de sa promotion sera également déposé.

On souhaite vous déposer le projet à la session du mois de juillet 2023.

5.3.3 NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site Internet de la MRC de Montmagny a été mis en ligne à la fin du mois de mai. Vous pouvez le consulter au https://www.montmagny.com/.

5.3.4 DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION

Une deuxième rencontre avec les promoteurs immobiliers et les entreprises a eu lieu le vendredi 9 juin dernier.

Plusieurs logements devraient voir le jour d'ici la fin de 2023 au nord du territoire.

Pour le centre et le sud, la forme coopérative serait possiblement plus appropriée afin d'avoir accès à du financement.

L'accès à des places en services de garde est toujours un enjeu et une entreprise nous a signifié que ce problème les a empêché d'accueillir une nouvelle employée.

No de résolution ou annotation

1. PROJET DE CPE AU SUD DE LA MRC EN PARTENARIAT AVEC LE CISSS-CA POUR LE PARTAGE DE SERVICES

2023-06-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny réitère son intérêt à voir un CPE au sud du territoire compte tenu du maillage avec le CISSS-CA pour le partage des espaces excédentaires du CHSLD, le partage des services (buanderie et cuisine) ainsi que le besoin des horaires atypiques pour les travailleurs de la santé à Saint-Fabien-de-Panet.

ADOPTÉ

2. PLACES DE GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

2023-06-05A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on organise une rencontre avec le Bureau coordonnateur de la MRC de Montmagny et les entreprises du nord afin qu'ils puissent faire part des besoins à combler et des problématiques vécues ainsi que des pistes de solutions.

ADOPTÉ

3. ÉTUDE DES BESOINS EN HABITATION

- CONSIDÉRANT que les promoteurs immobiliers nous ont souligné qu'ils doivent déposer une étude des besoins du milieu auprès de diverses instances effectuant du financement hypothécaire;

- CONSIDÉRANT qu'ils demandent si la MRC ne pourrait pas fournir une telle étude qui est susceptible de bénéficier à tous les promoteurs de la région;

2023-06-05B

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation d'une telle étude.

QUE la MRC fasse des démarches pour identifier les ressources et le coût d'une telle étude.

ADOPTÉ

5.4 PARTENARIATS INTERNATIONAUX

5.4.1 PARTICIPATION À L'ACCUEIL DU CFP EN NOVEMBRE 2023 (BOUCHERIE)

Le CFP de L'Envolée va accueillir un groupe d'étudiants (8) et leurs enseignants (2) en boucherie de Grenoble en France, la première quinzaine de novembre cette année. Il s'agit de personnes qui veulent venir étudier ou travailler dans notre région à terme.

Voir en pièce jointe l'horaire de leur séjour au Québec. Le 14 novembre 2023, la MRC va les accueillir pour présenter le territoire et ses services. Nous allons offrir le dîner au groupe. Si jamais, ça intéresse un ou deux élus qui veulent se joindre au groupe.

5.4.2 MISSION AVEC LA MARTINIQUE

- CONSIDÉRANT l'organisation d'un séjour exploratoire de la MRC de Montmagny en Martinique qui est prévu du 5 au 11 novembre 2023;

- CONSIDÉRANT qu'on prévoit l'accueil des représentants de l'Espace Sud Martinique à la MRC de Montmagny du 25 novembre au 2 décembre 2023;

- CONSIDÉRANT que la mission traitera des thèmes suivants :

  - le sport et la culture;
  - l'environnement (GMR);
  - le tourisme;
  - l'insertion professionnelle;
  - et l'aménagement du territoire;
  - et aussi de notre côté, l'innovation également.

2023-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la composition de la mission de la MRC de Montmagny soit la suivante :

- Délégation québécoise : **5 à 7 représentants proposés (réf. Martinique)**
  - 2 élus : M. Gilles Giroux et Mme Chantal Côté
  - 1 agent de mobilité : Mme Lola Vidal
  - 1 représentant entreprise et tourisme : M. Jean-François Ritt
  - 1 représentant de la direction (dg, dga, ou coordonnatrice du CLD);
  - Alain Brebion (personne qui nous a mis en contact avec La Martinique)
  - 1 personne additionnelle : Hamilton Cidade

ADOPTÉ

5.5 CONTRAT DE SERVICES DE GÉRANCE EN ÉVALUATION 2024-2029

- CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du contrat de gérance en évaluation foncière par la FQM;

- CONSIDÉRANT que la moyenne payée au cours des 3 dernières années était de 107 033 $;

- CONSIDÉRANT que pour le renouvellement, la proposition est de 114 525 $ pour 2024 et une indexation selon l'IPC pour les années subséquente, avec un minimum de 4 %.

2023-06-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte l'offre de renouvellement pour une période de cinq (5) années aux termes et aux conditions, avec un ajustement au tableau des tâches tel que validé par le Service d'évaluation de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.6 MEC EN INFORMATIQUE (DEUX AJUSTEMENTS DE RÉSOLUTIONS – MRC DE MONTMAGNY DEUXIÈME « CONSIDÉRANT » ET AUSSI ASSURER UNE PARTIE DES COÛTS DU PROJET

Modification de la résolution 2023-05-11 adoptée en mai afin d'indiquer que la MRC va contribuer financièrement au projet.

PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (MEC EN INFORMATIQUE) – VOLET 4

- CONSIDÉRANT que la MRC **de Montmagny** a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en partenariat avec la MRC de Montmagny, présente un projet de mise en commun des ressources en technologies de l'information **et que la MRC s'engage à assumer une partie des coûts du projet;**

2023-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la MRC de Montmagny s'engage à participer au projet de mise en commun des ressources en technologies de l'information;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil nomme la Ville de Montmagny organisme responsable du projet.

ADOPTÉ

5.7 RESSOURCES HUMAINES

5.7.1 EMBAUCHE DE M. PIER-LUC BLANCHET AU SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT l'accueil de M. Pier-Luc Blanchet comme technicien en évaluation – Niveau 1;

2023-06-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme l'embauche de M. Pier-Luc Blanchet au poste de technicien en évaluation – Niveau 1 pour la MRC de Montmagny selon les conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉ

5.8 PGMR3

Pour l'adoption du PGMR à venir, nous proposons d'indiquer que les municipalités vont faire du compostage dans les actions. Au cours des prochains mois, les municipalités détermineront la façon dont elles souhaitent mettre en place le projet.

La MRC a une échéance pour faire l'adoption de son PGMR pour ne pas être pénalisée financièrement ainsi que les municipalités.

Une visite à Mont-Joli a eu lieu le 12 juin dernier avec la Régie et divers représentants de la MRC de Montmagny et de la MRC de L'Islet. Il y avait deux objectifs à cette visite :

1) Voir l'installation de la régie qui a des infrastructures similaires à la régie de Montmagny-L'Islet et qui leur permet de transborder le compost sous le dôme;
2) Discuter des enjeux de la gestion des matières avec cette région, leurs réalités et aussi leur expertise.

Compte tenu du positionnement des municipalités de la MRC de L'Islet faisant partie de la régie pour la mise en place du troisième bac, il a été convenu que la plupart des municipalités de la MRC de Montmagny iraient également pour cette solution.

Dans la mise en place, au cours de la période hivernale, les déchets pourraient être collectés mensuellement ainsi que les matières compostables.

5.9 SOIRÉE DU MÉRITE SPORTIF ET CULTUREL DE LA RÉGION DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Montmagny afin que la MRC participe à l'organisation de la soirée du Mérite sportif et culturel de la région de Montmagny (comité) et aussi financièrement pour un montant de 2 000 $.

2023-06-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on confirme notre participation à la Ville de Montmagny relativement à l'organisation de la soirée du Mérite sportif et culturel

de la région de Montmagny (sur le comité) et aussi une contribution financière à l'événement pour un montant de 2 000 $.

ADOPTÉ

5.10 OFFRE DE SERVICES DE CAUCA POUR LA RÉPARTITION DES APPELS INCENDIE 2023-2028

En pièce jointe, une lettre confirmant la hausse projetée des frais de répartition des appels incendie et il s'agit d'une importante hausse pour les années à venir.

Une demande d'information a été effectuée auprès de notre coordonnateur et du directeur incendie de la Ville de Montmagny. Sujet reporté à la session de juillet.

5.11 CONGRÈS FQM – 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2023

Le programme pour le congrès de la FQM a été remis aux membres du conseil pour les choix d'ateliers.

On demande aux élus de faire le dépôt de leur choix au plus tard le 13 juin prochain pour nous permettre de faire l'inscription.

L'hôtel sera exceptionnellement le Manoir Victoria cette année.

5.12 FOUS DU FRANÇAIS – PROJET « ENTRE FLEUVE ET MONTAGNES »

CONSIDÉRANT que grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, cet appel de projet de l'Union des municipalités du Québec vise à soutenir des initiatives visant la promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin de véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, des personnes immigrantes et des commerces de leur territoire;

2023-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nancy Labrecque à signer, au nom de la MRC de Montmagny, tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ

6.1.1 CAP-SAINT-IGNACE – RÈGLEMENT 2023-06 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

2023-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour le règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles.

No de résolution ou annotation

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.2 MONTMAGNY – AJOUT BIFAMILIALE ZONE Rc-92

2023-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification réglementaire visant l'ajout de l'usage « résidentiel bifamilial » à la zone Rc-92.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.3 LAC-FRONTIÈRE

2023-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Lac-Frontière pour le règlement relatif à la démolition d'immeuble.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 PDZA

6.2.1 L'ARTERRE

Résultat de L'ARTERRE au 31 mars 2023

Activité de représentation de l'agente de maillage
Activité de L'ARTERRE dans la dernière année (mars 2022 à mars 2023):

- Dîner des intervenants agricoles à Ste-Marie
- Présentation virtuelle au C.F.A St-Anselme
- Rencontre avec le CMCA à Charny
- Présentation Rencontre Bilan PDZA
- Journée acéricole 2023 à Montmagny
- Présentation Convocation public St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Présentation ITA campus La Pocatière

Dans la dernière année
- 3 nouveaux propriétaires en démarches d'accompagnement
- 6 nouveaux aspirants intéressés à la région
- 12 aspirants accompagnés et dirigés dans la préparation en vue de leur futur établissement et jumelage
- 1 jumelage en accompagnement

Secteurs de production recherchés en date du 31 mars 2023
- Acériculture 1
- Arbres fruitiers 1
- Volaille 2
- Bovin de boucherie 2
- Bovin laitier 2
- Maraîcher 4
- Grandes cultures 4
- Production ovine 1
- Porcin 1
- PFNL 1
- Produit transformer 1

Secteurs de production recherché en 2022-2023

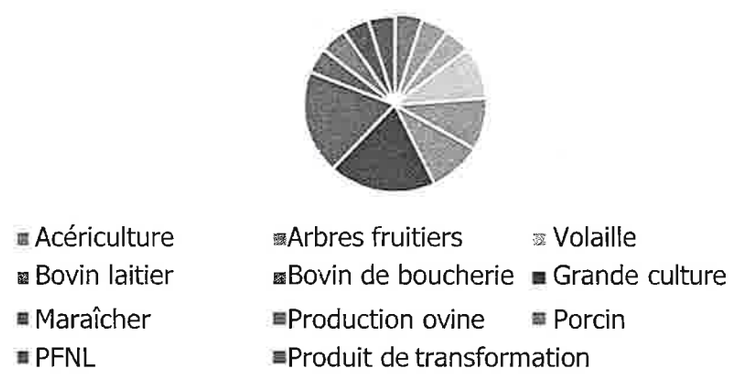

Bilan depuis 2018
- 45 aspirants se sont engagés dans une démarche d'accompagnement.
- 16 propriétaires sont prêts à rencontrer l'autre partie
- 12 visites de jumelage ont été réaliser
- 9 jumelages complétés

6.2.2 L'ATELIER AGRICOLE

Embauche d'un technicien maraîcher pour soutenir le travail terrain aux deux sites

Le candidat retenu a décliné l'offre d'emploi offert. Toutefois, une association avec la SDE de Montmagny est envisagée afin d'utiliser l'aide financière proposée et d'offrir la chance à un jeune du territoire de prendre une expérience en agoalimentaire.

Autres informations
- Première incubée installée dans la serre à Saint-Paul- de-Montminy
- Jardin collectif de Saint-Paul-de-Montminy : 9 jardiniers
- Jardin collectif de Montmagny : 2 jardiniers
- Montmagny Accueille : un atelier en préparation avec Hamilton
- Les deux serres sont en productions. Préparation et

plantation au champ : à venir dès le beau temps pour les deux sites
- Programmation des camps de jour à venir pour les deux sites
- Diffusion prévue en juin : Vidéo sur la haie brise-vent du site de Montmagny
- Investissement à venir cette année : Système de chauffage de la serre
- ÉcoRéussite : L'Atelier agricole et les ateliers culinaires sont des projets clés pour le volet « Choix éclairé en matière de saines habitudes de vie » du plan d'action.

6.3 FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec accorde son soutien financier à la MRC de Montmagny dans le cadre du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

- CONSIDÉRANT que le volet 1b – Restauration de biens patrimoniaux de propriété municipale – du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires publics de bâtiments patrimoniaux de grande valeur;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par son Programme d'aide à la restauration, identifie plusieurs bâtiments patrimoniaux, dont l'ancien presbytère de Saint- François-de-Sales et l'ancien couvent de la congrégation Notre-Dame à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, biens classés par le gouvernement du Québec;

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est vue obligée de prolonger d'une année les travaux de restauration sur les deux bâtiments en raison des carnets de santé amorcés tardivement;

2023-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny et le ministère de la Culture et des Communications acceptent d'octroyer une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024, pour mener à terme les travaux sur l'ancien presbytère de Saint-François-de-Sales et l'ancien couvent de la Congrégation Notre-Dame dans la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

6.4 FRR VOLET 4

6.4.1 FRAISES EN SERRE

FRR VOLET 4 (ENTENTE DE VITALISATION) – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VITALISATION

PROMOTEUR : FRAISES FLANC SUD
Projet : FRR4-2023-06-1 FRAISES EN SERRE

Coût total du projet : 200 000 $
Aide financière accordée : 100 000 $

2023-06-16
No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 100 000 $ à Fraises Flanc Sud via le FRR volet 4 pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 200 000 $ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

6.4.2 MODIFICATION AU PROJET PILOTE DE SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ À SAINTE-EUPHÉMIE-SUR- RIVIÈRE-DU-SUD

FRR VOLET 4 – MODIFICATION AU PROJET FRR4-18035-2022-10-1 « PROJET PILOTE DE SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ À SAINTE-EUPHÉMIE- SUR-RIVIÈRE-DU-SUD »

- CONSIDÉRANT que le coût du projet a augmenté par rapport au projet adopté, puisque divers éléments ont été ajouté afin d'assurer le confort et la sécurité des tout-petits et des responsables du service de garde;

- CONSIDÉRANT que cet investissement correspond aux objectifs du projet et qu'il vient soutenir sa réalisation;

- CONSIDÉRANT que la réalisation finale du projet et cette demande de modification respectent les règles et objectifs qui sont prévus dans le cadre de vitalisation de la MRC de Montmagny et, notamment, celle qui précise que le pourcentage maximal d'aide accordée ne peut dépasser 80 % des dépenses admissibles;

2023-06-16A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MODIFIER l'aide accordée à la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud d'un montant initial de 27 960 $ à un montant de 41 621 $, représentant 80 % des dépenses admissibles, pour la réalisation du projet FRR4-18035-2022-10-1 « Projet pilote de service de garde en communauté à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ».

QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2022-10-21 de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.4.3 ADOPTION À L'ENTENTE – RAPPORT D'UTILISATION

FRR VOLET 4 (ENTENTE DE VITALISATION) – DÉPÔT DU RAPPORT D'UTILISATION AU MAMH / REDDITION DE COMPTE 2022

CONSIDÉRANT que selon l'Entente de vitalisation (FRR 4) signé avec le MAMH, la MRC de Montmagny est tenue de transmettre annuellement au ministère des Affaires

No de résolution ou annotation

2023-06-16B

municipales et de l'Habitation un rapport d'utilisation des sommes;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le rapport d'utilisation/reddition de compte du programme FRR volet 4 pour l'année 2022-2023, qu'elle le publie sur son site Web et le fasse parvenir à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

6.5 RENDEZ-VOUS VÉLO

M. Simon Bernier organise un ralliement de cyclistes dans la région de Montmagny, plus d'une centaine de cyclistes sont attendus. Un événement culturel aura lieu à l'espace citoyen pour les participants provenant de divers coins de la province.

CONSIDÉRANT que Montmagny et les Îles fait la promotion de notre région comme destination de cyclotourisme, un montant équivalent à la location de l'espace citoyen sera offert à titre de participation de la MRC de Montmagny, soit au plus 640 $, taxes comprises.

Note : Les députés et Promutuel ont confirmé des participations à l'événement.

2023-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny collabore à la tenue de l'événement visant un rassemblement de cyclistes de la région de Québec à Montmagny en défrayant la réservation du groupe à l'espace citoyen (maximum 640 $, plus taxes) qui sera le lieu de rassemblement avant et après le circuit sur la Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

6.6 TRAVERSE MONK

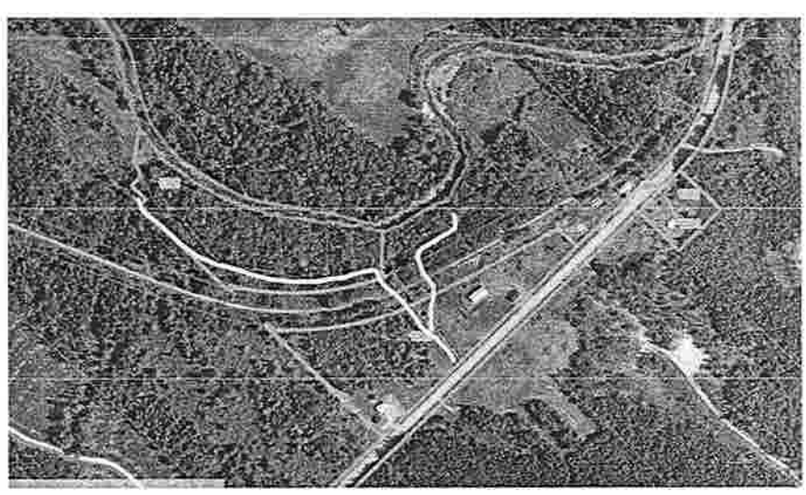

2023-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise une traverse du Parc linéaire Monk permettant l'accès au lot 6 547 214 à partir du lot 5 574 762 et donnant aussi accès au chemin public.

ADOPTÉ

6.7 TOURISME

Événements à venir

14 juin 2023 : Tournée de familiarisation pour les intervenants touristiques

19 juin 2023 : Lancement de la saison estivale : École international de musique, Bibliothèque de Montmagny, Maison Taché, Galerie d'art Réal Fontaine et 4 à 6 à place Montel

Note : Achat d'un nouveau système téléphonique à la gare fluviale. L'ancien système date du début des années 90 et est désuet.

6.8 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ

Au grand regret des organisateurs, l'événement a dû être reporté en raison des vents violents qui sévissaient tout au cours de la semaine et qui ne permettaient pas une traversée sécuritaire vers l'archipel.

Considérant la volonté de réaliser un événement rassembleur, la direction a opté de reporter l'événement au mois de septembre considérant le calendrier chargé de tous en juin.

6.9 FÊTE DE LA PÊCHE

La Fête de la pêche a eu lieu les 3 et 4 juin 2023.

Considérant l'annonce tardive de la coupure de budget du ministère de la Faune et qu'il avait fallu réserver les poissons avant la réception de la confirmation du budget, il est proposé de combler le manque à gagner par une contribution financière puisée à même le poste « Promotion et animation de la région » volet des projets régionaux du budget de la MRC.

Coupure pour chacun des sites :
- 1 000 $ pour le site de la rivière Morigeau;
- 1 000 $ pour le site de la rivière Bras Saint-Nicolas;
- 300 $ pour le site de la rivière du Sud (parc des Appalaches);
- 300 $ pour le site de la rivière à la Loutre.

2023-06-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny défraie la partie manquante de l'aide financière attendue du Programme d'ensemencement de poissons soit 2 600 $ qui est réparti comme suit :

- 1 000 $ pour l'ensemencement à la rivière Morigeau;
- 1 000 $ pour l'ensemencement à la rivière Bras Saint-Nicolas;

- 300 $ pour l'ensemencement à la rivière du Sud (Notre-Dame-du-Rosaire);
- 300 $ pour l'ensemencement à la rivière à la Loutre.

ADOPTÉ

6.10 ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)

Le comité d'aménagement s'est réuni et a pris connaissance des OGAT proposées par le ministère des Affaires municipales.

Le 22 juin 2023, Mme le préfet et le directeur adjoint sont invites à participer à une rencontre de consultation et d'échanges sur la proposition du ministère.

Les principales remarques du comité qui feront l'objet de discussion et commentaires de la part de la MRC seraient :

Dans un premier temps, on salue le fait que le Ministère dresse une typologie des MRC en quatre groupes et le nôtre est celui des « MRC avec un pôle central de moins de 20 000 habitants ». Cette typologie regroupe plusieurs MRC comme la nôtre qui ont bien plus une préoccupation de maintenir des services en place et de rétention de la population que de gestion d'une expansion urbaine difficile à contrôler.

Malheureusement, lorsqu'on lie les OGAT pour Orientations gouvernementales en aménagement du territoire, on découvre que tous les beaux principes louables d'aménagement du territoire sont dans les faits des OBLIGATIONS gouvernementales, des directives, des normes imposées et des collectes de données imposées.

On retrouve près de 150 obligations (« la MRC doit… ») dans ces orientations en plus de « la MRC est invitée à… ». Aussi, les attentes du ministère en matière de monitorage et d'indicateurs, nous font craindre l'obligation d'investir temps, énergie et argent dans le seul but de fournir de la donnée au ministère, alors que nos enjeux et nos énergies devraient porter en priorité sur les services aux citoyens et au maintien de la vitalité de nos communautés.

Pour ce qui est du contenu des OGAT, hormis le fait qu'elles soient des directives ou obligations, la plupart des éléments du contenu constituent des éléments de réflexion ou des pistes d'intervention intéressantes pour un aménagement réfléchi du territoire. Ce qu'il ne faut pas, c'est que les OGAT soient « dogmatiques », c'est-à-dire la même recette pour tous et pour déroger d'une directive, il faille faire une thèse justificative.

Autre point, c'est la cohérence entre les ministère et organismes gouvernementaux ou encore la suprématie d'une loi sur une autre. À certains égards, la *Loi sur la protection du territoire et les activités agricoles*, par son manque de vision transversale, est incompatible avec les autres aspects et orientations ministérielles qu'on doit évaluer de façon globale.

Nous aimerions porter votre attention sur trois éléments précis des OGAT qui nous préoccupent :

L'évaluation régionale des besoins en espace pour l'agrandissement des périmètres d'urbanisation

- Malgré que ce soit un principe louable, dans les faits, considérant

que les investissements en développement des infrastructures sont de nature locale, cette approche régionale peut être un frein au développement des collectivités dynamiques en manque d'espaces lorsque la municipalité voisine pourvue en espace disponible choisit de ne pas investir dans son développement. L'approche d'évaluation locale devrait être rétablie et à moyen terme, l'objectif de contrôle de l'expansion des PU sera quand même atteint.

Les activités hors de périmètres d'urbanisation

- Comparativement aux milieux urbains développés et animés, le principal attrait des milieux ruraux pour attirer des citoyens et maintenir une population stable est l'offre d'espace. Il ne faut pas que les documents de planification et de contrôle éliminent cet attrait concurrentiel aux communautés rurales. On sent une volonté timide dans les OGAT, mais les propositions des MRC en termes de:

  - caractérisation de la zone agricole;
  - complémentarité des usages hors PU; et
  - possibilité de densification dans des îlots déstructurés limitrophes aux PU.

  Seront-elles bien reçues par les analystes du ministère et par la CPTAQ?

L'orientation gouvernementale portant sur l'aménagement des milieux de vie de qualité

- Les orientations portent davantage sur le cadre de vie que sur les milieux de vie (architecture, îlots de chaleur, etc.). Ce sont des sujets d'intérêt, mais pour les MRC ayant un pôle de moins de 20 000 habitants comme la nôtre, le travail est énorme en matière de l'amélioration des milieux de vie. Les services de proximité tel que le dépanneur, l'accès au réseau électrique et à Internet, les services de téléphonie cellulaire, les services de garderie, la conservation des services de la dernière école du village, les services scolaires, l'accessibilité à des activités sportives et culturelles, le recyclage des églises, etc. Voilà où notre mission première de développement et d'aménagement du territoire porte. Et cela dit, pour nos milieux davantage dans ces domaines que dans la gestion de l'urbanisation.

6.11 PROJETS RÉGIONAUX FRR VOLET 2

Le comité de suivi a évalué les divers projets déposés et fait la recommandation d'acceptation des projets soumis.

CENTRE DE PLEIN AIR DE SAINTE-APOLLINE – TERRASSES AU LAC CARRÉ

FRR-VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

PROMOTEUR : Centre de Plein Air Sainte-Apolline
Projet : # 18025-2023-06-1 « Amélioration des infrastructures – terrasse »

2023-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No de résolution ou annotation

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 7 088 $ au Centre de plein air Sainte-Apolline via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements prévus de 8 860 $.

ADOPTÉ

DU NEUF POUR NOS JEUNES - SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

FRR-VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Projet : # 18005-2023-06-2 « Du neuf pour nos jeunes! »

2023-06-22

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL COTÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 61 048 $ à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements prévus de 94 207 $.

ADOPTÉ

CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL – BERTHIER-SUR-MER

FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) - VOLET LOCAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

PROMOTEUR : Municipalité de Berthier-sur-Mer
Projet : # 18065-2023-06-3 « Centre communautaire intergénérationnel de BsM – Acquisition de biens mobiliers et autres équipements »

2023-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 11 195 $ à la Municipalité de Berthier-sur-Mer via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements prévus de 13 995 $.

ADOPTÉ

REVITALISATION DU SITE COTEAU DES SŒURS – CAP-SAINT-IGNACE

FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

PROMOTEUR : Municipalité de Cap-Saint-Ignace
Projet : # 18045-2023-06-4 « REVITALISATION DU SITE HISTORIQUE DU COTEAU DES SOEURS »

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2023-06-24
No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL COTÉ
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 29 875 $ à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements prévus de 200 475 $.

ADOPTÉ

BONIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISRS – SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

PROMOTEUR : Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
Projet : # 18025-2023-06-5 « Bonification de l'offre d'activités intérieures et extérieures »

2023-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 19 107 $ à la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton via le FRR Volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements prévus de 23 883 $.

ADOPTÉ

ÉQUIPEMENTS DE VULGARISATION SCIENTIFIQUES – ENTRE CIEL ET MARÉE

FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET RÉGIONAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

PROMOTEUR : Corporation entre ciel et marée
Projet : # REG-2023-06-01 « Acquisition d'équipement de vulgarisation scientifique/un planétarium pour une immersion dans l'univers »

2023-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 35 120 $ à la Corporation Entre ciel et marée via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements prévus de 75 150 $.

ADOPTÉ

BONIFICATION DE LA SIGNALISATION AU PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

FRR-VOLET 2 (PACTE RURAL)– VOLET RÉGIONAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

PROMOTEUR : Parc régional des Appalaches
Projet : # REG-2023-03-02 « Bonification de la signalisation de l'ensemble du territoire du Parc des Appalaches » - MODIFICATION DE PROJET

2023-06-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny modifie l'aide financière accordée du FFR volet 2 enveloppe régionale, au Parc des Appalaches au montant de 9 840 $ au total, représentant 80 % des dépenses admissibles, pour la réalisation du projet de bonification de la signalisation sur l'ensemble du territoire du Parc.

QUE cette résolution annule et remplace la résolution no 2023- 03-23 de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU NORD AU COMITÉ DE SUIVI DU PACTE RURAL

2023-06-28

IL EST ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Richard Galibois soit nommé représentant du secteur Nord au sein du comité de suivi du Fonds région ruralité volet 2 (Pacte rural).

ADOPTÉ

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC À L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

2023-06-29

IL EST ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Alain Talbot soit nommé représentant de la MRC de Montmagny à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 ACTIVITÉS MINIÈRES

Voir en pièce jointe.

7.2 MRC DE MARIA-CHAPDELEINE – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER SUITE À LA HAUSSE IMPORTANTE DES COÛTS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

- CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Maria-Chapdeleine, de celle de la Matawinie et de celle de la MRC de Montcalm concernant la demande d'accompagnement financier par le gouvernement du Québec suite à la hausse importante des coûts liés aux transports collectif et adapté;

- CONSIDÉRANT que les élus de la MRC de Montmagny adhèrent aux motifs évoqués par leurs homologues des MRC de Maria-Chapdeleine, Matawinie et Montcalm compte tenu du caractère rural du territoire de la MRC:

- que le transport collectif et la mobilité durable sont au cœur des orientations du gouvernement du Québec;
- que les MRC et les municipalités locales sont des partenaires de premier plan, notamment pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques;
- que pour sa part, les MRC à caractère rural déploient sur leur territoire une offre de transport collectif et adapté;
- que ce service répond clairement à un besoin de la population et que, depuis sa mise en service, l'achalandage ne fait que croître;
- les hausses de coûts importantes engendrées par les coûts d'essence, la pénurie de main-d'œuvre et le contexte économique inflationniste actuel;
- que le territoire des MRC à caractère rural est vaste et présente une faible densité de population;
- que, conséquemment, ces caractéristiques ont un impact important sur les coûts de transport collectif et adapté;
- que, d'un point de vue démographique, les MRC visées connaissent un vieillissement de la population en plus d'un solde migratoire positif, ce qui augmente la demande en matière de transport;
- qu'il y a lieu que le coût du transport soit mieux réparti entre les différents paliers décisionnels;

2023-06-30

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Québec:

- de revoir l'accompagnement financier accordé aux municipalités régionales de comté pour le déploiement du transport collectif sur leur territoire; et

- de bonifier les modalités du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) en fonction des réalités territoriales.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, à M. Mathieu Rivest, député de la circonscription de Côte-du-Sud, à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, à M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec et aux municipalités régionales de comté du Québec.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MAI 2023

2023-06-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mai 2023 soit acceptée.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY — *8 juin 2023*

Liste des paiements émis (du 2023-05-01 au 2023-05-31) — *Détaillée par N° chèques*

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300764 (I)			2023-05-02	233	MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER IMMIGRATION MAI 2023	586,66 $
202300765 (I)			2023-05-02	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN POSTE DE POLICE S	908,30 $
202300766 (I)			2023-05-05	86	MUN DE NOTRE-DAME-DU-R	ERREUR PAIEMENT TX MUN. ND	607,30 $
202300768 (I)			2023-05-05	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	97,50 $
202300769 (I)			2023-05-05	1763	CENTRE DE TRANSFERT TEC	PROJET COMMUNICATIONS MON	5 096,27 $
202300770 (I)			2023-05-05	2718	GILLAINE GALIBOIS	COURS DE COUTURE 5-8-12-15-1	300,00 $
202300797 (I)			2023-05-12	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUB MATIERES RECYCLABLES	7 318,80 $
202300798 (I)			2023-05-12	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	GRAND RENDEZ-VOUS TOURISM	40,24 $
202300799 (I)			2023-05-12	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	FORF CELL VOYAGE FRANCE 24	172,47 $
202300800 (I)			2023-05-12	427	SDÉ DE MONTMAGNY	CHÈQUES-CADEAUX	190,00 $
202300801 (I)			2023-05-12	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ÉD. BÉLANGER	95,38 $
202300802 (I)			2023-05-12	788	LES ENT. GILBERT CLOUTIE	DÉNEIGEMENT (HORS-CONTRAT	833,00 $
202300803 (I)			2023-05-12	834	LES CONCASSES DU CAP IN	TONNAGE AVRIL 2023 (1 au 14)	34 625,38 $
202300804 (I)			2023-05-12	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DE DÉCHETS DANGE	16,91 $
202300805 (I)			2023-05-12	943	BO MONT EXPERT INC	DÉMÉNAGEMENT MEUBLES MAI	632,36 $
202300806 (I)			2023-05-12	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS REPARE-TES-TRUCS	272,25 $
202300807 (I)			2023-05-12	1022	DIONNE, JEAN	DESINSTALLATION TUNNEL MINI	500,00 $
202300808 (I)			2023-05-12	1031	RADIO MONTMAGNY INC	CHRONIQUE IMMIGRATION	239,53 $
202300809 (I)			2023-05-12	1177	TERRA TERRE SOLUTIONS É	ACTIVITE REPARE-TES-TRUCS	804,17 $
202300810 (I)			2023-05-12	1295	MALLETTE S.E.N.C.R.L.	PLAN DE VISIBILITE I LA RELEVE	574,88 $
202300811 (I)			2023-05-12	1368	LES VERGERS DU CAP	ATELIER ÉCOLE SAINT-PAUL	52,00 $
202300812 (I)			2023-05-12	1398	CLUB DE GOLF DE MONTMA	PUBLICITE AU PORTAIL DE L'ENT	344,93 $
202300813 (I)			2023-05-12	1415	DANIEL THIBAULT, PHOTO	SÉANCE PHOTO (GENS COSTUM	503,20 $
202300814 (I)			2023-05-12	1756	6TEM TI	MENSUALITÉ OFFICE 365 Avril 20	1 352,05 $
202300815 (I)			2023-05-12	1992	GOUTEZ-MOI ÇA INC	ATELIER DE FORMATION ÉCOLE	688,70 $
202300816 (I)			2023-05-12	2096	FQM ASSURANCES	ASSURANCES MUN: REPARE-TE	272,50 $
202300818 (I)			2023-05-12	2124	MARCHÉ LA CHÈVRE ET LE	PANIERS-CADEAUX	90,00 $
202300819 (I)			2023-05-12	2129	BUROPRO CITATION INC	COPIES	3 243,25 $
202300820 (I)			2023-05-12	2573	BUREAUTIQUE INTER RIVES	CONTRAT D'ENTRETIEN TIMBRE	320,78 $
202300821 (I)			2023-05-12	2579	CLUB VOYAGES MONTMAGN	ASSURANCES FANNY LÉTOURN	191,91 $
202300823 (I)			2023-05-12	2742	PAULINE ROY	LOCATION DE VOITURE	100,00 $
202300824 (I)			2023-05-12	2744	LA FERME GRANDE FOURCH	ATELIER CULINAIRE ACHAT VIAN	144,00 $
202300825 (I)			2023-05-12	2745	FROMAGERIE LES VAGABON	ATELIER POUR PROJET ADOS-L	120,00 $
202300826 (I)			2023-05-12	2746	GAÉTANE GAGNÉ	ENTRETIEN MÉNAGE MAISON CS	80,00 $
202300827 (I)			2023-05-12	2747	LES PRODUCTIONS TÉNOR	AIDE FINANCIERE/ CANTATRICE	2 000,00 $
202300828 (I)			2023-05-12	2748	COMITÉ DES LOISIRS SAINT	ACTIVITÉ LA CHASSE DES PIRAT	394,35 $
202300829 (I)			2023-05-17	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	AVANCE-AIDE FINANCIÈRE 2023-	60 000,00 $
202300830 (I)			2023-05-17	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	S GESTION IMM ROUSSILLON L	1 464,36 $
202300832 (I)			2023-05-17	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT	953,72 $
202300833 (I)			2023-05-17	2578	NORSECO	MAÏS SUCRE/MICROPOUSSES T	550,92 $
202300834 (I)			2023-05-17	2749	SERRES SAINT-JOSEPH	MULTI CELLULES 72 CONCOMBR	919,80 $
202300866 (I)			2023-05-23	2751		PRÊT FLI 7222-23-01	20 000,00 $

Usager: cpmrc15 — *Page 1 sur 2*

MRC MONTMAGNY — *8 juin 2023*

Liste des paiements émis (du 2023-05-01 au 2023-05-31) — *Détaillée par N° chèques*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300884 (I)			2023-05-26	998	BISTRO LAFONTAINE	BOUCHÉES COCKTAILS (11 mars	1 327,01 $
202300885 (I)			2023-05-26	1163	SIMPLE CLIC	COURS AQUARELLE	574,88 $
202300886 (I)			2023-05-26	1236	FERME FORESTIERE DU PIN	REPAS CABANE À SUCRE (28 avri	457,93 $
202300888 (I)			2023-05-26	1487	ASS. FORESTIÈRE DES DEU	CAMP FORÊT DES PROFS 222	1 875,00 $
202300889 (I)			2023-05-26	1506	MRC BEAUCE-CENTRE	CERCLE D'INNOVATION FORESTI	3 955,00 $
202300890 (I)			2023-05-26	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MU	HONORAIRES CARTE ÉVALUATI	12 219,05 $
202300891 (I)			2023-05-26	2093	9422-3187 QUÉBEC INC	SUIVI PROJETS ET REDDITION	712,00 $
202300893 (I)			2023-05-26	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	ROBINET + VALVES+ CLAPET TO	520,04 $
202300926 (I)			2023-05-02	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	EMPLOI-TOURISME	1 576,90 $
202300927 (I)			2023-05-02	62	VILLE DE MONTMAGNY	FORMATIN POMPIERS	22 405,30 $
202300928 (I)			2023-05-02	77	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RI	VENTE TX DOSSIER 0683 85 7899	1 413,30 $
202300929 (I)			2023-05-02	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	VENTE TX DOSSIER 3785702810	273,28 $
202300930 (I)			2023-05-02	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	LOCATION MAISON AVRIL-MAI-J	2 145,00 $
202300932 (I)			2023-05-02	163	LES ARTS DE LA SCENE DE	LOCATION SALLE 6 @ 8 INTERCU	574,88 $
202300933 (I)			2023-05-02	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	450,13 $
202300934 (I)			2023-05-02	605	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	221,74 $
202300935 (I)			2023-05-02	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	87,50 $
202300936 (I)			2023-05-02	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	2 129,57 $
202300937 (I)			2023-05-02	2132	REPARE TECH INC.	ÉTUI ET ÉCRAN CELL. E. MORNE	158,87 $
202300938 (I)			2023-05-02	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC	SIGNATURE NUMERIQUE N. LAB	11,96 $
202300939 (I)			2023-05-02	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT	1 126,13 $
202300940 (I)			2023-05-02	2664	IAN CHARTRAND	HONORAIRES PROF	3 856,26 $
202300941 (I)			2023-05-02	2752	LA FERME FLANC SUD	ATELIER ÉCOLE SECONDAIRE S	39,09 $
202300942 (I)			2023-05-02	2755	MAPGEARS	FORFAIT ANNUEL APPLICATION	286,29 $
202300767 (I)	10869		2023-05-05	1404	LES ARTS ET LA VILLE	ADHÉSION ANNUELLE 2023	470,00 $
202300771 (I)	10870		2023-05-05	2733	FUSION-THÉATRE-NEUF INC	ANIMATION FAB-LAB MONTMAGN	666,00 $
202300772 (I)	10871		2023-05-05	2740	TRANSBELIMONT	SECTEUR BERTHIER FEVRIER 20	78 779,70 $
202300817 (I)	10872		2023-05-12	2103	OUELLET, MARIE-CLAUDE	ACHATS CLUB DE LECTURE	874,90 $
202300822 (I)	10873		2023-05-12	2730	CMATV	PUBLICITE (PROJET IMMIGRATIO	948,54 $
202300831 (I)	10874		2023-05-17	1335	CROISIÈRES AML INC.	NOLISEMENT VDI 2023-06-08	5 748,75 $
202300887 (I)	10875		2023-05-26	1298	CARON, JOCELYNE	VOYAGE MISSION MARSEILLE M	817,15 $
202300892 (I)	10876		2023-05-26	2184	ENAIR CONTRÔLE	VÉRIFICATION CONGÉLATEUR	152,92 $
202300894 (I)	10877		2023-05-26	2753	SUBVENTION PRR159		8 265,75 $
202300931 (I)	10878		2023-05-02	106	BELLAVANCE MARIE-FRANC	COURS COUTURE FAB-LAB	1 775,00 $

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000 — 304 593,56 $

Total des paiements émis — 304 593,56 $

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques	98 498,71 $
Total des dépôts direct	206 094,85 $
	304 593,56 $

Usager: cpmrc15 — *Page 2 sur 2*

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits

suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 304 593.56 $.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 JUIN 2023

L'état des revenus et dépenses au 7 juin a été déposé aux élus.

8.3 ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Le vérificateur devrait venir déposer les états financiers à la session de septembre 2023.

8.4 CRÉANCES DOUTEUSES

8.4.1 CRÉANCES DOUTEURS - FLI

2023-06-32

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du dépôt des créances douteuses du FLI pour l'année 2022.

ADOPTÉ

8.4.2 CRÉANCES DOUTEUSES - PAUPME

2023-06-33

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du dépôt des créances douteuses du Programme d'aide d'urgence pour les PME (PAUPME) pour l'année 2022.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-34

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h52.

ADOPTÉ

Jocelyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-très.